France : La drogue génère 2 milliards d’euros de chiffre d’affaires par an

08/08/2013 à 11h29

Deux milliards d’euros! C’est, selon Manuel Valls, ce que rapporte la drogue au crime organisé chaque année en France. C’est aussi l’équivalent de l’ensemble des salaires versés chaque année aux agents en tenue de la police nationale. L’État et l’Assurance-maladie ont budgété, pour leur part, en 2012, un montant total de 1,5 milliard d’euros pour lutter contre ce fléau… La résine de cannabis occupe la moitié du marché.

Les chefs de réseaux doivent bien sûr financer l’approvisionnement et l’armée des petites mains qui font vivre ce commerce illicite. Les quelque 250 tonnes de résine de cannabis consommées annuellement dans l’Hexagone rapportent un milliard d’euros environ aux voyous. Et l’ensemble des autres drogues (cocaïne, héroïne, produits de synthèse) vient abonder ce pactole d’un milliard d’euros supplémentaire.

> *«À Marseille, il nous arrive maintenant d’arrêter en flagrant délit des dealers porteurs d’un bracelet électronique! C’est dire la valeur dissuasive de certaines sanctions…» Cette confidence teintée d’ironie émane d’un haut responsable policier de la cité phocéenne. À l’entendre, «les profits réalisés dans les quartiers sont tels aujourd’hui que les voyous se croient intouchables. Le trafic de stups a ruiné la valeur du travail».*

Les banlieues sont mises en coupe réglée par des mafias structurées

Pour la police judiciaire, «*l’activisme et les capacités d’adaptation des organisations criminelles issues des cités sensibles, responsables des importations massives de cannabis*

marocain et du déploiement continu des flux de stupéfiants, demeurent la principale source d'irrigation de l'économie souterraine».

Les banlieues sont aujourd'hui mises en coupe réglée par des mafias structurées. Avec une jeune génération, issue de ces quartiers, qui «*monte en puissance*», selon la police, mais aussi des organisations criminelles étrangères, russophones, italiennes, chinoises, africaines, entre autres, qui s'implantent dans toutes les grandes villes.

Les plus impliqués dans ces trafics se considèrent avant tout comme des commerçants. Ils tiennent même une comptabilité. Le 30 décembre 2011, Le Figaro avait révélé le contenu des livres de compte d'un dealer de la cité de la Visitation, dans les quartiers nord de Marseille: 100.000 euros de bénéfices par mois, pour quelques halls d'immeubles. Or la Cité phocéenne compte des dizaines de pas-de-porte «exploités».

En Seine-Saint-Denis, il n'est pas rare d'arrêter au bas des immeubles des dealers en possession de 30.000 euros. La justice, débordée, est lente à les condamner. Mais elle agit, malgré tout, élaborant de nouvelles stratégies. Au début de l'année, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), elle a ordonné l'expulsion de plusieurs familles d'une cité en raison des troubles occasionnés par le trafic de drogue orchestré localement par leurs enfants.

Administrer une amende douanière au vendeur comme au client

D'autres solutions alternatives voient le jour sur le terrain. Ainsi, la la taxe directe au portefeuille. Son principe: administrer une copieuse amende douanière au vendeur comme au client lorsqu'ils sont pris sur le fait. Des équipes mixtes de policiers et de douaniers montent donc des opérations coup de poing sur les lieux de deal. Ce qui est censé avoir des vertus dissuasives.

Les policiers toutefois ne sont pas naïfs, leur travail au quotidien ne mettra pas fin au trafic. Mais des points de vente ferment et cela assure, pour un temps au moins, la tranquillité publique là où la pression du deal devenait insupportable. «*Cette action est essentielle, assure un*

commissaire de la police judiciaire parisienne. Ne serait-ce que pour signifier aux riverains de certains HLM soumis à la loi de l'omerta et des représailles que l'État ne les abandonnera pas.»

Le Figaro

(Merci à Pierre)